

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 mai 2016 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel Croteau, Maire
Madame Sylviane Cloutier, conseillère
Monsieur Clément Gignac, conseiller
Madame Diane Guérard, conseillère
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Madame Vivian Viviers, directrice générale
Madame Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18i avril 2016 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale;
7. Rapport de la directrice générale;
 - a) Correspondance;
 - b) Distribution d'arbres;
 - c) Lave-Bac (Hélène Corriveau 581-888-1281) ;
 - d) Semi-bacs enfouis ;
 - e) Lignage et marquage de la route ;
 - f) Fondation médicale Ste-Catherine ;
8. Comité Consultatif en Environnement;
9. Rapport concernant le Club Nautique St-Louis ;
10. Rapport de la responsable des communications ;
11. Comité sur les infrastructures :
 - a) Rencontre du 6 juin 2016 à 19h30 ;
12. Demande de dérogation mineure concernant le 852, chemin Thomas-Maher (plateforme) ;
13. Demande de dérogation mineure concernant le 325, chemin du Croissant (démolition) ;
14. Demande de dérogation mineure concernant le 136, chemin Thomas-Maher (trottoir de béton) ;
15. Dossier 382, chemin Thomas-Maher (remblai) ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

16. Dossier 520, chemin Thomas-Maher (ruissellement) ;
17. Financement – Projet :
 - a) Demande de versement de la subvention de 481 093 \$ au MAMOT pour la construction d'un centre communautaire et d'un Hôtel de Ville ;
 - b) Fonds municipal Vert ;
18. Adoption du Règlement no 2016-244 modifiant le règlement no 09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
19. Autorisation de dépenses ;
20. Autres sujets :
 - a)
21. Période de questions
22. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter les points suivants à l'item 20 :

- a) Autorisation frais d'ingénieurs;
- b) Déboisement.

CA-042-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté en y incluant les deux points mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016.

CA-043-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 avril 2016 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

-
- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2016;
 - Conciliation bancaire au 30 avril 2016;
 - Rapport budgétaire pour le mois d'avril 2016.

CA-044-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'avril 2016 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2016.

CA-045-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose le rapport du mois d'avril 2016. Mme Ouellet remet également un rapport comparatif pour 2015-2016 révélant qu'en avril 2015, 22 permis avaient été émis pour un montant de 880 000 \$ alors qu'en 2016, 5 permis seulement ont été émis pour un montant de 545 000 \$.

Elle remet également aux membres du Conseil la documentation reçue lors de la Formation de la COMBEQ à laquelle elle a assisté.

CA-046-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du mois d'avril déposé par l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Correspondance

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue aux membres du Conseil.

b) Distribution d'arbres

Mme Viviers rappelle qu'il y aura distribution d'arbres au bureau de la ville, le samedi 4 juin 2016 en avant-midi.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

c) Lave-Bac (Hélène Corriveau 581-888-1281)

Mme Viviers explique avoir reçu une offre de services pour le lavage des bacs d'ordures ménagères, compost et recyclage qui pourrait être fait au printemps et à l'automne.

Après discussion, il est convenu de transmettre l'information aux citoyens et ceux qui désirent le service pourront communiquer directement avec cette compagnie.

d) Bacs semi-enfouis

M. Jacques Tessier mentionne qu'il fait toujours des recherches à cet effet et il nous reviendra avec d'autres informations lors d'une prochaine réunion.

e) Lignage et marquage de la route

Mme Viviers informe les membres du Conseil que le lignage et le marquage de la route seront complétés avant le 1^{er} juin prochain.

f) Fondation médicale de la Jacques-Cartier

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une invitation au Tournoi de Golf du Maire de Ste-Catherine au profit de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier au coût de 1 000 \$. M. Clément Gignac recommande l'achat d'un foursome de golf.

CA-047-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de faire l'achat d'un foursome de golf auquel participera M. Clément Gignac et Mme Sylviane Cloutier ainsi que deux citoyens.

ADOPTÉ

8. Comité Consultatif en Environnement

M. Claude Lessard dépose un document concernant les « Projets en environnement 2016 », soit une offre de services de la CBJC au montant de 13 270 \$ plus taxes.

Le CCE recommande 3 projets importants soit :

- a) Poursuite des analyses de la qualité de l'eau;
- b) Inventaire des plantes aquatiques dans le bassin sud, secteur le plus propice à la prolifération des plantes;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

c) Caractérisation des fossés sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph.

Ça donnera un suivi global année après année et ça pourrait servir d'arme pour l'avenir. Le but est d'avoir un portrait de notre situation. Nous aurons donc l'image actuelle et des recommandations suite aux rapports obtenus. Il faut réduire le transport des sédiments au lac, protéger la faune et la flore.

Il présente également le Quiz préparé par Mme Sara Lefebvre. Ce document sera transmis avec le journal du 1^{er} juin prochain.

CA-048-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à la CBJC pour mener à terme les trois projets ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉ

9. Rapport concernant le Club Nautique St-Louis

Mme Diane Guérard dépose deux calendriers concernant les activités du Club nautique St-Louis pour l'été 2016. Les activités seront aussi reproduites dans le calendrier du Club qui sera distribué avec la prochaine publication du Tour du Lac. Elle a également établi un protocole d'entente entre le Club Nautique St-Louis et la Ville qui sera signé d'ici la fin du mois.

10. Rapport de la responsable des Communications

Mme Sylviane Cloutier mentionne qu'il y a eu une rencontre avec Julie Larivière Design Rivière-aux-Pommes pour l'élaboration du nouveau site web qui devrait être prêt en juin prochain. Nous pourrions également le gérer nous-mêmes, ajouter, remplacer ou retirer des éléments et en faire la mise à jour.

11. Comité sur les infrastructures

a) Rencontre du 6 juin 2016 à 19h30

M. Clément Gignac mentionne qu'on a engagé la firme BFH. La prochaine rencontre avec les citoyens se tiendra au Club Nautique St-Louis le lundi soir 6 juin 2016 à 19h30 en présence des architectes. Nous avons dépensé à ce jour 15 000 \$ pour les cinq firmes d'architectes, soit 3 000 \$ chacune. On prévoit un autre montant de 20 000 \$ pour les ingénieurs.

12. Demande de dérogation mineure concernant le 852, chemin Thomas-Maher (plateforme)

Mme Roxane Ouellet présente la demande de dérogation mineure concernant une plateforme sur la rive au 852, chemin Thomas-Maher. M. Claude Tessier mentionne qu'après présentation au CCU, il y a eu une recommandation favorable puisqu'il s'agit d'une personne à mobilité réduite et que la plateforme ne cause pas de préjudice.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Après explications, il est convenu de permettre l'installation d'une plateforme sur une partie de la rive conditionnellement à ce qu'elle soit enlevée lorsque le propriétaire actuel ne pourra plus y accéder ou s'il y a vente de la propriété.

CA-049-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise l'installation d'une plateforme sur une partie de la rive conditionnellement à ce qu'elle soit enlevée lorsque le propriétaire actuel ne pourra plus y accéder ou s'il y a vente de la propriété.

ADOPTÉ

13. Demande de dérogation mineure concernant le 325, chemin du Croissant (démolition)

M. Claude Tessier explique que le dossier a été soumis au CCU et que les membres n'étaient pas favorables à accorder une dérogation pour cette propriété et ce pour plusieurs raisons. On voit mal la ville cautionner certaines constructions. Les règlements sont là pour être appliqués. Suite à la vente de 2 terrains à 2 propriétaires différents, la résidence était construite à cheval sur les deux terrains. Une demande de permis a été faite mais la marge latérale est de 5 mètres et antérieurement c'était de 3 mètres. La démolition projetée ne rencontre ni l'une ni l'autre des règles. Nous sommes d'accord en partie mais le conseil n'est pas obligé de suivre les recommandations du CCU. Il y a une nouvelle construction qui devrait débiter sous peu et une autre qui deviendra conforme éventuellement. Pour que le chalet demeure sur un seul lot, on ne peut toucher à la cuisine, ce qui démolirait tout. On a fait une nouvelle fosse septique et un nouveau champ d'épuration ce qui améliore déjà la situation actuelle. Après une longue discussion, il est convenu de permettre l'entretien normal mais aucuns travaux majeurs et s'il y a vente de cet immeuble, il devra être démoli.

CA-050-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la dérogation mineure et permet l'entretien régulier de cette propriété conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucuns travaux majeurs et que s'il y a vente de la propriété, cette construction sera démolie.

ADOPTÉ

14. Demande de dérogation mineure concernant le 136, chemin Thomas-Maher (trottoir de béton)

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du Conseil puisque l'inspectrice ira rencontrer le propriétaire pour constater qu'est-ce qui reste à faire puisque la majorité des corrections demandées ont été apportées.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

15. Dossier 382, chemin Thomas-Maher (remblai)

M. Croteau explique que dans ce dossier, des canalisations ont été faites et du remblai en bordure du chemin Thomas-Maher. On a demandé des précisions au propriétaire mais aucune réponse. Il faudrait savoir quels sont les matériaux qui ont été utilisés pour ce remblai.

16. Dossier 520, chemin Thomas-Maher (ruissellement)

Mme Roxane Ouellet explique le présent dossier. Les propriétaires ne peuvent faire des travaux sur leur propriété et envoyer leur eau chez les voisins. La municipalité est responsable si elle fait des travaux et aggrave une situation. Si c'est l'écoulement naturel des eaux, la personne qui les reçoit doit faire le nécessaire pour canaliser le tout. Le problème devra donc être réglé entre voisins.

17. Financement – projet

- a) Demande de versement de la subvention de 481 093 \$ au MAMOT pour la construction d'un centre communautaire et d'un Hôtel de ville.

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2014, le MAMROT informait Ville de Lac-Saint-Joseph qu'un montant de 481 093 \$ lui était attribué dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

CONSIDÉRANT QUE par la suite la Ville de Lac-Saint-Joseph a entrepris des démarches pour obtenir des plans et devis concernant la construction d'un hôtel de ville ainsi que d'un centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph n'a jamais eu d'hôtel de ville, les locaux étant situés dans la résidence de la directrice générale actuelle;

CONSIDÉRANT les coûts estimés à environ 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la différence des coûts doit être acquittée par les propriétaires de Ville de Lac-Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-051-2016 - IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GIGNAC, APPUYÉ PAR MME DIANE GUÉRARD, ET IL EST RÉSOLU QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph fasse une demande au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) afin que le montant attribué dans le cadre du Programme du transfert de la taxe d'essence, soit 481 093 lui soit versé pour la construction d'un centre communautaire et d'un hôtel de ville;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à assumer tous les coûts supplémentaires pour lesdits travaux estimés à environ 1 000 000 \$ auquel montant il faudra ajouter les frais d'ingénierie et les taxes;
- QUE Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à remettre sa programmation des travaux avant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Fonds municipal vert

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la documentation concernant le Fonds municipal Vert et explique un peu le fonctionnement de ce fonds et la démarche à suivre. Elle prendra plus d'informations lors du Congrès de l'ADMQ en juin prochain.

18.- Adoption du règlement no 2016-244 modifiant le règlement no 09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2016-244 modifiant le règlement no-09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2016-244 et renoncent à sa lecture.

ATTENDU QUE le décret 126-2016 oblige les municipalités à modifier leur règlement pour prévoir le nouveau tarif du Service 911;

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter un règlement modificateur et le transmettre au MAMOT, au plus tard le 20 mai 2016, pour approbation.

ATTENDU QUE les municipalités doivent prévoir le nouveau tarif qui passera de 0,40 \$ à 0,46 \$;

LE CONSEIL décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du Règlement no 09-203 est remplacé par le suivant:

"À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ."

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

CA-052-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil adoption le règlement numéro 2016-244 modifiant le règlement no-09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

19.- Autorisation de dépenses

Le Maire, M. Michel Croteau, rappelle aux membres du Conseil que toute dépense doit être autorisée par lui-même ou la directrice générale afin de s'assurer qu'il y a des montants disponibles à ce poste, avant de faire la dépense.

20.- Autres sujets

a) Autorisation frais d'ingénieurs

M. Clément Gignac mentionne qu'il faudrait donner mandat à deux firmes pour les études préparatoires des ingénieurs en structure/environnement (RCL) et en Électromécanique (LGT) pour un montant de 15 000 \$ plus taxes.

CA-053-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat aux deux firmes pour les études préparatoires des ingénieurs en structure/environnement (RCL) et en Électromécanique (LGT) pour un montant de 15 000 \$ plus taxes.

b) Déboisement

La SÉPAQ a fait du déboisement dernièrement et ils ont fermé l'endroit par des chaînes et des blocs de béton. Il est recommandé de leur écrire pour leur demander d'enlever ces chaînes et blocs de béton et d'ajouter des arbres car c'est très dangereux.

21.- Période de questions

Aucune question n'est soulevée

17.- Levée de la séance

CA-054-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire